

Histoire économique et monétaire de l'Orient hellénistique

M. Georges LE RIDER, membre de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Les cours ont porté sur l'événement décrit dans la leçon inaugurale de la chaire faite le 9 mars 1994. Alors que depuis le III^e millénaire, dans le Croissant fertile, la monnaie se présentait sous la forme de morceaux d'argent parfaitement anonymes, vers la fin du VII^e siècle avant notre ère, un peu avant 600, apparurent en Asie Mineure occidentale des pièces de métal portant l'emblème de l'autorité émettrice. Ces monnaies nouvelle manière furent au début en électrum (les Grecs disaient en or blanc), un alliage d'or et d'argent. Les emblèmes que portent les monnaies en question sont variés (tête de chèvre, tête de cheval, tête de griffon, tête de coq, etc.) et dans la plupart des cas il nous est impossible de déterminer leur origine. Le groupe le plus important est orné d'une tête de lion très caractéristique : la tête s'inscrit dans un rectangle ; la crinière est stylisée ; la gueule est béante, mais la langue n'est pas indiquée ; à la racine du nez est placé un globe rayonnant. Ce groupe a été attribué aux rois de Lydie, dont la capitale était Sardes. Plusieurs raisons justifient ce classement. Tout d'abord, de nombreux exemplaires ont été trouvés dans le voisinage de Sardes et sur l'étendue du royaume de Lydie ; un trésor composé uniquement de ces monnaies a été mis au jour dans les fouilles de Gordion, en Phrygie, qui appartenait alors aux rois lydiens. En outre, quelques spécimens, rares mais probants, portent une inscription (un nom de monétaire ?) où figurent des lettres en usage à l'époque dans l'alphabet lydien. Enfin, le type de la tête de lion convient parfaitement à la dynastie lydienne, qui prétendait descendre d'Héraclès ; une reine de Lydie aurait donné naissance à un lionceau ; le monnayage de Crésus, le dernier roi lydien (561-546), est orné d'une protomé de lion et d'une protomé de taureau ; Crésus fit au sanctuaire de Delphes l'offrande d'un lion en or pur (qui pesait dix talents, soit 260 kg environ). L'importance de ce groupe de monnaies d'électrum à la tête de lion a incité de nombreux auteurs à considérer que c'était le roi de Lydie qui, le premier, avait eu l'idée de ce monnayage nouvelle manière ; il aurait été imité aussitôt par les cités

d'Asie Mineure occidentale. C'est possible, et même vraisemblable. Un auteur ancien, Xénophane, né à Colophon vers 600 (il devait s'établir ensuite en Italie et influencer l'école éléate), écrit que les Lydiens furent les premiers à frapper des monnaies [nouvelle manière] ; son témoignage est intéressant, étant donné la date et le lieu de sa naissance : on peut supposer qu'il était bien renseigné. De plus, il est tentant d'attribuer à un roi puissant, comme l'était à la fin du VII^e siècle le roi de Lydie, une telle initiative, qui, j'y reviendrai, ne consistait pas seulement en une modification de l'aspect extérieur des morceaux de métal, mais en un changement de statut de la monnaie. On peut ajouter que l'électrum, cet alliage d'or et d'argent dans lequel furent frappées les premières pièces, existait en Lydie dans des gisements du Tmolos, où le fleuve Pactole prenait sa source : le Pactole, qui passait à Sardes et se jetait dans l'Hermos, charriait des paillettes de métal précieux que les riverains ne manquaient pas de recueillir.

On a souvent expliqué l'apparition de la monnaie nouvelle manière comme l'aboutissement d'une évolution. Certes, les usages mésopotamiens attestés depuis la fin du III^e millénaire avaient mis en place des éléments fondamentaux. Les morceaux d'argent étaient découpés selon des poids déterminés, qui, en Babylonie, étaient organisés à partir d'un sheqel de 8,40 g et d'une mine qui, contenant 60 sheqels, pesait un peu plus de 500 g : la gradation des poids a été bien mise en lumière par A.D.H. Bivar (*Iran* 9, 1971) dans sa publication du trésor de lingots d'argent trouvé à Nūsh-i Jān, à 70 km au sud-est de l'actuelle Hamadan (autrefois Ecbatane), en Iran ; le tableau qu'il a dressé suggère qu'il y avait d'autres systèmes métrologiques que le système babylonien, ce qui ne peut surprendre : lorsque les cités grecques, plus tard, émettront des monnaies, on constate de la même façon une grande diversité des étalons. D'autre part, les textes cunéiformes montrent que les morceaux de métal servant aux échanges étaient d'un titre déterminé : l'argent destiné à cette utilisation devait avoir entre 8 et 9 dixièmes de fin (l'argent le plus pur, entre 9 et 10 dixièmes, était réservé à l'orfèvrerie) ; on se reportera pour cette question à l'étude de F. Joannès, Métaux précieux et moyens de paiement en Babylonie achéménide et hellénistique, *Transeuphratène* 8 (1994), p. 137-144. Mais, jusqu'à l'initiative prise un peu avant 600 probablement par le roi de Lydie, rien n'annonçait que ces morceaux de métal sortiraient un jour de l'anonymat où ils étaient laissés. Pourtant une spécialiste américaine, M. Balmuth, a fait état de trois disques d'argent de 500 g (poids de la mine babylonienne) trouvés dans les fouilles de Zinçirli, en Syrie du nord. Cette ville était la capitale du petit royaume de Barrékoub, vassal vers 730 du roi assyrien Tiglatpileser. Les trois disques d'argent en question, qui peuvent passer pour de très lourdes monnaies, portent, en écriture araméenne, le nom et le patronyme de Barrékoub. Le présence de cette signature permet-elle de voir dans ces objets la préfiguration des monnaies d'électrum lydiennes, comme le suggère M. Balmuth ? C'est peu probable, car le seul souci de

Barrékoub était d'inscrire sur ces morceaux de métal, qui avaient une forte valeur, sa marque de propriété ; il les thésaurisait pour son propre compte, alors que la destination première d'une monnaie est de passer de main en main. M. Balmuth, toujours soucieuse de découvrir des signes annonciateurs de la monnaie lydienne, a tiré également parti d'un sceau en jaspe trouvé à Mégiddo, près de Haifa, qui a pour type un lion (gravé en creux) et pour légende « appartenant à Shéma, serviteur de Jéroboam » ; selon elle, le type du lion et son style font penser à telle monnaie d'électrum d'Asie Mineure qui représente un cerf paissant. Certes, il n'est pas douteux que la gravure en creux d'une pierre dure et celle d'un coin monétaire, exigeant les mêmes outils et la même technique, n'aboutissent à un résultat comparable. Mais un sceau n'est pas une monnaie ; c'est un objet personnel, destiné à authentifier des documents, tandis que la monnaie est produite en nombre par le coin et est utilisée par un large public.

C'est vers un autre genre de considérations qu'il convient de se tourner. Le passage du morceau de métal anonyme à la pièce revêtue de l'emblème de l'autorité émettrice a marqué l'appropriation de la monnaie par le pouvoir politique. La monnaie changeait de statut : elle devenait un instrument officiel, une prérogative de la souveraineté. Désormais la monnaie appartenait à l'État et à lui seul, et toute atteinte à ce droit constituait un crime de lèse-majesté, qui, encore jusqu'à une date récente, était puni de mort. Les conséquences de cette appropriation furent si avantageuses pour la puissance publique que la nouvelle forme de monnaie fut bientôt adoptée partout et a traversé les siècles jusqu'à nous.

Admettons que ce fut le roi de Lydie qui, par un trait de génie, donna à la monnaie ce nouveau statut. Les bénéfices qu'il en obtint furent, on peut le présumer, considérables. Tout d'abord, son prestige ne manqua pas d'augmenter. Les pièces portaient en effet le type de la dynastie et proclamaient de ce fait la toute-puissance du souverain ; celui-ci apparaissait en outre comme le détenteur par excellence de la richesse. D'autre part, il retirait de la frappe même des monnaies un substantiel profit. On peut supposer que, dans la situation antérieure, la mise en circulation des lingots de métal et le contrôle de leur aloi étaient placés sous la tutelle de changeurs spécialisés, qui percevaient des redevances pour les services qu'ils rendaient. Ces redevances prenaient désormais la forme de taxes royales, exigées pour la frappe de la monnaie et la garantie de valeur qu'apportait l'emblème du roi. Dans le français d'autrefois, on appelait « rendage » l'ensemble de ces taxes, qui se répartissaient en un droit de « seigneurage » (la somme qui entrait directement dans le trésor du souverain) et un droit de « brassage » (le montant des frais occasionnés par une émission monétaire). Le revenu perçu au titre du seigneurage avait l'intérêt de se renouveler fréquemment et de constituer par conséquent une source appréciable de profit. Enfin, devenu maître de la monnaie, le souverain pouvait réglementer la circulation monétaire dans son

royaume, instituer une taxe sur le change des monnaies étrangères et intervenir dans un certain nombre de mécanismes financiers.

Les historiens se sont posé beaucoup de questions sur le métal dans lequel ont été frappées les premières monnaies nouvelle manière. L'or blanc, l'électrum, est un alliage d'or et d'argent, et, pour que la monnaie de ce métal eût une valeur stable et inspirât pleinement confiance aux usagers, il aurait fallu que la proportion d'or et d'argent fût toujours à peu près la même. Certes, les Anciens n'avaient pas les moyens perfectionnés dont nous disposons pour déterminer le pourcentage des différents métaux que pouvait contenir un alliage, et le principe d'Archimède qui, à l'aide d'une balance hydrostatique, permet de calculer avec une suffisante précision la proportion d'or et d'argent dans un alliage formé de ces deux métaux, n'était pas connu en 600 avant notre ère, Archimède étant mort en 212 au moment de la prise de Syracuse par les Romains. Toutefois, les Anciens possédaient la pratique de la pierre de touche (*basanos* en grec), et les meilleures de ces pierres provenaient précisément de Lydie (*lapis lydius*). Les orfèvres, aujourd'hui, utilisent toujours la pierre de touche pour tester la qualité des bijoux qu'on leur apporte : un œil expérimenté arrive à évaluer sans trop d'erreur la proportion d'or que contient un objet (la trace laissée par cet objet sur la pierre prend sous l'effet d'un réactif une coloration différente selon la teneur en or).

Des analyses de monnaies d'électrum, et notamment de pièces à la tête de lion qui constitueraient le monnayage des rois lydiens, ont été faites selon diverses méthodes depuis la fin du XIX^e siècle. On s'est aperçu que, dans la plupart de ces monnaies, la proportion d'or se situait entre 31 et 55 %. On en a tiré deux sujets de réflexion. Tout d'abord, contrairement à ce qu'ont pensé certains commentateurs, cette variation ne semble pas due au fait que l'on utilisait de l'électrum naturel : les experts considèrent que l'électrum naturel (que l'on trouve encore en divers endroits du monde) contient en général une proportion d'or plus élevée, de l'ordre de 60 à 80 % ; les premières monnaies auraient donc été fabriquées avec un électrum artificiel, ce qui est tout à fait possible, la séparation de l'or et de l'argent étant pratiquée par les Égyptiens apparemment depuis le III^e millénaire. D'autre part, entre une pièce d'électrum contenant 31 % d'or et une autre en contenant 55 %, la différence de valeur intrinsèque était énorme, la première ne valant que 60 % de la seconde, puisque, à cette époque, la relation entre l'or et l'argent était de 1 à 13 ou de 1 à 13^{1/3}.

Constatant par ailleurs que le poids de ces monnaies est relativement précis (la dénomination la plus courante, le tiers de statère ou *tritè*, pesait 4,70 g), quelques historiens, dont Sture Bolin, dans son livre *State and Currency* paru en 1958, ont supposé que les rois de Lydie s'étaient livrés à une véritable mystification du public, mettant en circulation des pièces de poids contrôlé et de valeur intrinsèque inégale ; ils auraient utilisé en outre un électrum

artificiel dont la teneur en or, dans la grande majorité des cas, était nettement inférieure à celle de l'électrum naturel. Les rois lydiens auraient réalisé ainsi de fabuleux bénéfices aux dépens de la population ; ils n'auraient pas hésité à mettre les commerçants locaux en difficulté lors de leurs transactions avec des étrangers, ces derniers ne pouvant accepter du numéraire à valeur intrinsèque aussi variable.

Il convient, je crois, de nuancer fortement ce point de vue. Tout d'abord, à cette époque, la part tenue effectivement par les monnaies dans les opérations commerciales devait être faible ; il est probable qu'on procédait beaucoup par échanges de biens (l'évaluation même des biens se faisant éventuellement par l'intermédiaire de la monnaie). D'autre part, la plus faible dénomination d'électrum connue (1/96^e de statère, d'un poids de 0,14 g) avait un pouvoir d'achat qui représentait très approximativement le prix d'un tiers de mouton : les petites transactions de la vie quotidienne continuaient certainement à être effectuées sous forme de troc, de dons et de contre-dons. Enfin, il a été reconnu (cf. C.M. Kraay, *Hoard, small change and the origin of coinage*, *JHS* 84, 1964) que les premières monnaies nouvelle manière frappées par les différents États du monde grec avaient eu tendance à ne pas franchir les limites de l'État dont elles étaient originaires ; elles semblent avoir été destinées plutôt à la circulation interne qu'au grand commerce. Du moment que l'autorité émettrice garantissait la valeur des pièces à l'intérieur de ses frontières et qu'elle les acceptait, à la valeur indiquée, pour le paiement des impôts et taxes dus à l'État, le possesseur de ces pièces n'avait pas à trop se soucier de leur valeur intrinsèque réelle.

En revanche, la valeur intrinsèque de la monnaie devait prendre une importance capitale aussitôt que l'on commença à se servir de l'instrument monétaire pour les échanges avec l'extérieur et que se constituèrent des zones commerciales où les différents numéraires s'échangeaient entre eux. Des monnaies d'électrum d'alliage aussi variable ne pouvaient plus convenir. Crésus, le dernier roi de Lydie (561-546), en abandonna la frappe et les remplaça par des monnaies d'or pur et d'argent pur. L'électrum ne fut plus utilisé que dans deux centres de production : à Cyzique et à Mytilène et Phocée, ces deux dernières cités ayant conclu entre elles une alliance monétaire que nous révèle une inscription du début du IV^e siècle. Mais désormais, à Cyzique et à Mytilène-Phocée, la teneur en or des pièces fut rigoureusement surveillée et leur taux de change tarifé : un statère d'électrum de Cyzique de 16,10 g valait un darique d'or perse de 8,40 g.

*

**

Des séminaires ont été consacrés à la ville de Mari sur l'Euphrate, dont le site a été exploré par une mission archéologique française. M. Jean-Claude Margueron, directeur de la mission et professeur à l'École pratique des

Hautes Etudes, a exposé ce que l'on savait de l'histoire de ce grand centre urbain, qui a tenu un rôle important en Mésopotamie au III^e millénaire et au début du II^e. Il a insisté sur l'activité commerciale de Mari, sur l'organisation de la banque et sur les moyens d'échange : on utilisait le grain et les métaux, cuivre et argent, l'argent ayant pris peu à peu une place prépondérante. M. Margueron a montré une trouvaille de petits lingots d'argent et de fragments de métal, qui peut être comparée à celle (beaucoup plus tardive) de Nūsh-i Jān, près de l'ancienne Ecbatane.

D'autres séminaires ont porté sur l'utilisation de la statistique en numismatique, et trois exposés ont été faits par M. François de Callatay, conservateur au Département des Monnaies et Médailles de la Bibliothèque royale Albert I^{er} de Bruxelles. M. de Callatay a décrit aux auditeurs les principes qu'il avait suivis et les résultats qu'il avait obtenus dans un livre paru récemment, *L'argent monnayé d'Alexandre le Grand à Auguste* (Bruxelles 1993), livre écrit en collaboration avec G. Depeyrot et L. Villaronga. Les excès et les naïvetés de certains numismates statisticiens ont suscité les foudres du président de la Royal Numismatic Society de Grande Bretagne, T.V. Buttrey, qui a rédigé à leur encontre un sévère réquisitoire dans *Numismatic Chronicle* 1993. Les exposés de F. de Callatay ont permis de faire le départ entre ce qui peut être considéré comme un apport positif de la statistique et ce qui ressortit à des applications aventureuses de cette méthode.

G.L.R.

ACTIVITÉS DU PROFESSEUR

- Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes, IV^e section.
- Directeur du GDR 982 du CNRS, intitulé « Etude de la circulation monétaire du Golfe Persique à la Méditerranée ». Une demande de renouvellement du GDR, dont le champ d'activité serait élargi, a été déposée au CNRS et sera examinée par les commissions d'automne.
- Président de l'Association des Etudes grecques pour l'année 1993/1994.
- Membre de la commission de réflexion sur les modalités de recrutement des membres de l'École française d'Athènes ; cette commission a été créée le 22 septembre 1993 par la Mission scientifique et technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; présidée par M. Jean Marcadé, membre de l'Institut, elle s'est réunie sept fois entre le mois d'octobre 1993 et le mois de mai 1994 ; un rapport a été remis au Ministère.
- Président de la commission chargée d'examiner les candidatures aux postes de l'École française d'Athènes ; cette commission s'est réunie les 28 et

29 juin 1994 au Collège de France (salles 3 et 3 bis), comme elle le faisait à l'époque où M. Louis Robert était professeur au Collège de France.

— Président du jury de la thèse de doctorat d'Etat de M. Alain Bresson, intitulée *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. - 100 apr. J.-C.)* ; la thèse a été soutenue à l'Université de Franche-Comté (Besançon) en janvier 1994.

— Rapporteur dans le jury constitué en vue d'examiner la demande d'habilitation à diriger des recherches présentée par M. Michel Amandry (Université de Paris IV, janvier 1994).

— Orateur à la table ronde organisée par la Maison de l'Orient à Lyon en décembre 1993 à propos du livre récemment paru de A. Kuhrt - S. Sherwin-White, *From Samarkhand to Sardis, A New Approach to the Seleucid Empire*.

— Orateur à la journée d'étude sur les monnaies de bronze antiques organisée par l'Université de Paris IV (16 mai 1994) ; les travaux de la matinée du 16 mai se sont déroulés au Collège de France, salle 3.

PUBLICATIONS

— Les deux monnaies macédoniennes des années 323-294/90, *BCH* 117 (1993), p. 491-500.

— Les ressources financières de Séleucos IV (187-175) et le paiement de l'indemnité aux Romains, *Essays in honour of Robert Carson and Kenneth Jenkins* (London 1993), p. 49-67.

— Un trésor d'oboles de poids persique au Musée de Silifke, *Trésors et circulation monétaire en Anatolie antique* (1994), p. 13-18.